

L'association a pour but d'intéresser, d'informer et de former tous les habitants de Ploudalmézeau à la vie de la commune et à sa gestion.

Président : P.Pélissard
Vice-Prés. : G. Moal
Très.: M.H. Thomas
Secrét. : C. Pondaven
Secrét. adj : C. Maout

Nos élus
René Pelleau
Marie Thérèse Le Hir
Anne Marie
Kermorgant
André Jugan

Membres du bureau
J.P. Barrière
P. Y. Jacopin

Contact :
L'Avenir Autrement
29 rue du viaduc
29830 Portsall

Site internet :
www.osons-ploudalmezeau.fr



Dans ce numéro

CM du 17/12/2009 P.1

Enquête concernant la scission P.4

Nos actions en 2009 P.7

Cotisations P.8

COMPTE RENDU DU C.M. DU 17 DECEMBRE 2009

Nous avons une fois de plus demandé à ce que le procès verbal du précédent conseil rapporte avec exactitude les propos que nous avons tenus et les motifs pour lesquels nous votons contre telle ou telle délibération.

Nous aurions souhaité qu'apparaisse le texte de la motion de soutien au monde agricole que nous avons proposée et non seulement celui imposé par le maire sur la filière laitière.

Nous avons aussi rappelé que nos refus de vote concernant les restructurations d'élevages de porcs ne sont pas une opposition systématique mais seulement la conséquence du refus du maire de constituer et réunir une véritable commission environnement. On nous a répondu que cette commission avait été réunie : au moment du projet Val Ouest !!! C'est-à-dire une fois en 9 ans !

ORDRE DU JOUR :

1. Nous avons émis un avis favorable sur les Orientations et le Programme local de l'habitat de la communauté de communes du Pays d'Iroise pour la période 2009/2015. Il s'agit d'un extrait du diagnostic établi par l'Agence de développement et urbanisme du Pays de Brest accessible sur le site : www.adeupa-brest.fr et consultable par tout citoyen.

Concernant ce bilan local nous avons fait remarquer au maire que Ploudalmézeau restait concerné par l'aménagement des terrains pour les gens du voyage ! Or dès 2003 puis en 2006 nous avons soulevé ce problème à une époque où la commune pouvait encore bénéficier de subventions allant jusqu'à 70% par emplacement. La commune devant en créer 16 il faudra faire les comptes car, contrairement à la réponse du maire le plan départemental n'a pas été modifié et Ploudalmézeau fait bien partie des communes concernées !

2. Nous avons pris connaissance des comptes-rendus de commissions : travaux, finances, littoral auxquelles nos représentants avaient participé.

3. Nous avons adopté le règlement du port de Portsall qui n'est qu'une mise en œuvre des textes que nous avons déjà fait paraître sur notre site. Il fallait règlementer et faire quelque chose. Attendons désormais la mise en application.

4. Office municipal du tourisme : Nous avons rappelé notre opposition à la sortie de la commune de l'office intercommunal et nous nous sommes abstenus sur les délibérations après avoir noté cependant que si le maire proposait aujourd'hui un statut c'était tout simplement à la suite de notre intervention auprès des services de la sous préfecture. Lors de la délibération du 18/12/2008 et celle du 7/9/2009 madame le maire avait oublié qu'il existait un code du tourisme dont l'article R 133-19 imposait un statut juridique à tout office du tourisme, avec un organisme délibérant !

5. Nous nous sommes abstenus sur les décisions modificatives au budget 2009 car nous ne l'avions pas voté.

6. Nous avons voté une partie des tarifs proposés mais pas ceux de l'office du tourisme. Nous avons aussi posé la question d'un budget annexe pour le centre culturel. Il semblerait qu'il ne soit pas obligatoire. Pourtant il serait intéressant pour les contribuables de savoir le coût de fonctionnement de cet équipement !

7. Nous avons voté l'avenant au contrat liant la commune à la Lyonnaise des eaux suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Ranterboul. Nous avons en même temps posé la question de futurs raccordements ? Il semblerait que cette nouvelle station, très performante pour laquelle nous avons proposé aussi la technologie membrane air, ne sera pas raccordée à

d'autres utilisateurs dans l'immédiat. Espérons que cet investissement ne se limitera pas au réseau actuel et que de nouvelles connections auront lieu dès que la commune en aura les moyens.

8. Nous avons donné notre accord pour le renouvellement de la ligne de trésorerie ainsi que pour l'utilisation de crédits d'investissement par anticipation jusqu'à l'adoption du budget 2010.

9. Nous avons donné notre accord à l'indemnité de conseil au Receveur Principal conformément aux textes en vigueur.

10. Nous avons voté l'attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales des personnels territoriaux de la C.C.P.I

11. Nous avons voté une demande de subvention exceptionnelle du club de Kayak de L'Estran.

12. Nous avons voté pour la reconduction de l'assistance technique fournie par l'Etat dans le cadre d'une convention avec la DDE et DDA du Finistère dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

13. Nous avons enfin donné notre accord pour un changement de notaire concernant une régularisation foncière.

Un Conseil municipal suivi par un public plus nombreux qu'à l'habitude mais qui n'aura rien appris de plus sur la procédure de scission entre Ploudalmézeau et Portsall.

Certains étaient cependant venus là pour cela. Il faudra attendre les résultats de la commission et des commissaires enquêteurs.

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA SCISSION

PLOUDALMEZEAU/PORTSALL

RAPPELS HISTORIQUES

Le décret du 14 décembre 1789 « relatif à la constitution des municipalités » consacre l'existence de 44 000 communes, villes et anciennes paroisses rurales, comme entités juridiques distinctes. La loi du 22 décembre 1789, enfin, divise la France en départements (entre 75 et 85), comportant entre 6 et 9 districts, puis en cantons et enfin en communes devant être dotées d'une assemblée élue.

Ces principes généraux étant fixés, le nouveau découpage territorial est opéré en quelques semaines.

Officialisé par le décret du 26 février 1790 qui instaure finalement 83 départements, il s'efforce, tout en illustrant l'idée que se fait l'Assemblée de circonscriptions communes à l'ensemble du territoire, de tenir compte dans ses tracés des particularismes locaux, géographiques, économiques ou historiques- et notamment des limites anciennes provinces.

Si les communes ont été créées le 14 décembre 1789, la loi du 5 avril 1884 est considérée comme la grande loi municipale définissant les principes généraux d'organisation, de tutelle et de compétence des communes car cette loi républicaine (Jules Ferry) fixe les dispositions fondamentales du code des communes, reprises par le code général des collectivités territoriales.

D'après "Les collectivités territoriales en France" d' Emmanuel Vital Durand :

« Le nombre de communes a été consacré par la Constituante, adoptant le 12 novembre 1789 le principe d'une municipalité « par ville ou par paroisse », soit 44 000. Il s'agit en fait de l'actualisation d'un édit de juin 1787, dont l'application ne pu être mise en œuvre durablement avant la Révolution. Lors des débats préalables de l'Assemblée constituante, Condorcet avait proposé en vain 2 000 communes. Les députés Thouret et Sieyès avaient défendu l'idée d'une organisation rationnelle de 9 communes par cantons, eux-mêmes regroupés par 9 au sein de 81 départements ; ces entités auraient eu une forme carrée et une superficie quasiment identique. La création de ces quelque 6 500 communes de 3 lieues de côté n'a été en fait repoussée que sur l'intervention de Mirabeau, défendant une organisation plus traditionnelle, liée à la répartition effective de la population sur le territoire national.

Dès cette époque, les projets de réforme se succèdent. La Convention tente sans succès en 1795 de constituer des « municipalités de district ou de canton », pour les communes de plus de 5 000

habitants, en reprenant la terminologie employée en 1775 par Dupont de Nemours dans son Mémoire sur les municipalités. Au cours du XIXe siècle, la question est éludée, malgré quelques adaptations permettant en définitive de ramener le nombre des communes à un peu moins de 40 000. La réforme municipale proposée en 1848 par Odilon Barrot fut sans lendemain. C'est sous la Ve République que l'émiettement communal devint une préoccupation récurrente. Le décret du 22 juillet 1959 prévoit l'adoption de délibérations concordantes des conseils municipaux désirant la fusion. Cette tentative va donner lieu à 350 fusions pour 746 communes regroupées.

Une autre tentative de regroupement prend la forme d'une loi, celle du 16 juillet 1971, préparée par le ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin. Le processus de fusion comprend en premier lieu un plan départemental de regroupement, établi par une commission d'élus sous le contrôle du préfet. Ces plans sont en second lieu soumis au vote des assemblées locales, notamment du conseil général, puis à un référendum intercommunal. Les projets de fusion font l'objet d'incitations financières (à la différence du décret de 1959). Alors que les plans prévoient 3 482 regroupements, seules 581 fusions interviendront, concernant 1 465 communes. Ces deux procédures permettent de passer de 38 500 à un peu moins de 36 500 communes, mais les procédures de séparation intervenues depuis, ainsi que la création de nouvelles communes dans des cas particuliers (par exemple, 7 au Journal officiel du 23 janvier 1998, amènent au chiffre de 36 800 au 1er avril 1998.

Aucune tentative de modification de la carte communale n'est intervenue depuis lors. Les différents débats de fond [...] ont privilégié la coopération intercommunale comme réponse à l'émiettement des municipalités. »

Mon point de vue

Concernant la volonté de scission réclamée par l'association « une commune à Portsall » et après avoir signé la deuxième pétition pour que soit menée à terme la procédure dans une volonté de respect des textes officiels, je persiste et signe en disant qu'il s'agit bien là d'un combat d'arrière garde à un moment où le projet gouvernemental de réorganisation territoriale vise plutôt à des regroupements qu'à des séparations et donne plus de place à l'intercommunalité. S'il faut changer les choses sur cette commune ça n'est pas en la scindant en deux mais en changeant la manière de gérer et en associant l'ensemble de la population à la possibilité de donner son avis.

Clairement c'est au moment des élections municipales que le changement radical peut s'effectuer.

Nous vivons sur une commune où le député- maire, votant donc les lois, ignore volontairement ou pas tous les outils pour associer les habitants à la décision !

Comme une grande majorité des élus locaux de tous bords elle craint sans doute une remise en cause de son statut et de cette prééminence symbolique à laquelle une grande partie des citoyens semble attachée.

Ce n'est pas non plus en créant un semblant de consultation qui ne concerne qu'une partie de la population qu'on peut résoudre les problèmes et supprimer les ressentis plus ou moins clairs reposant souvent sur une méconnaissance du fonctionnement communal voire sur d'anciennes histoires de familles.

C'est en mobilisant les administrés et pas seulement ceux déjà investis dans la vie locale et associative que l'on pourra réparer les erreurs de gestion et d'organisation et tendre vers la construction de projets collectifs.

Plusieurs possibilités sont offertes à travers la mise en place d'une pratique de démocratie participative ne remettant pas en cause la représentation des élus qui gardent le pouvoir de décision.

Mais c'est sans doute trop demander dans l'immédiat à notre commune alors qu'il il suffirait de peu pour entamer ce processus de volonté collective.

Le nom simplement de la commune pourrait servir de base ! « PLOUDALMEZEAU-PORTSALL » donnerait déjà un autre sentiment d'appartenance à une seule et même collectivité.

En écrivant ces quelques lignes je ne prétends pas résoudre les problèmes mais modestement apporter une contribution qui pourrait détendre les crispations et engager un processus de cohésion.

La suite serait l'affaire des électeurs, des élus et de leur volonté politique ou non de changer les choses avant ou après 2014 !

André JUGAN

10 rue de Porsguen

29830 Ploudalmézeau Portsall

NOS ACTIONS EN 2009

La commission d'accessibilité pour tous va enfin voir le jour, elle permettra de mettre autour d'une table les acteurs afin de résoudre les problèmes qu'ont les personnes handicapées pour accéder à un lieu public par exemple.

Les textes officiels sur les conditions d'accueil des enfants en périscolaire sont en ligne sur notre site internet. Reste à savoir maintenant si l'accueil est suffisant pour tous les enfants de la commune.

Notre enquête sur la rénovation du bourg a permis d'avoir une consultation plus large que celle prévue par la majorité. Cette dernière ne prévoit que l'association des commerçants comme interlocutrice du bureau d'étude. La restitution de notre enquête à la population interviendra dans les semaines à venir.

Bénéficiaire de source d'eau potable à Ploudalmézeau n'est pas encore un projet important pour la majorité. Nous nous sommes efforcés d'apporter le plus de clarté possible à ce sujet. Nous continuerons d'expliquer et d'essayer de convaincre sur le fait qu'une étude doit être faite à ce sujet.

L'antenne relais près des bâtiments scolaires n'est pas une situation qui peut durer. Nous travaillons afin de donner tous les éléments qui permettront leur déplacement ou le contrôle des émissions d'ondes qu'elles produisent. Ces ondes sont reconnues nocives surtout chez l'enfant.

L'office communal du tourisme a vu le jour sans aucun statut juridique et en dépit du bon sens. Nous l'avons dénoncé à maintes reprises lors des conseils municipaux. Ploudalmézeau s'est séparée de l'office intercommunal.

Ploudalmézeau : centre touristique ! Ne devrions nous pas plutôt nous appuyer sur le Pays d'Iroise ?

Notre communication sur le projet de scission de la commune où nous n'avons pas hésité à donner notre avis. Nous continuons à penser que Portsall et Ploudal doivent rester unies afin de construire un projet ambitieux au niveau communal et communautaire. Pour exemple : comment Portsall pourrait lutter seule contre le phénomène des algues vertes ? De quelle manière serait-elle représentée au SAGE du Bas Léon ?

En 2010, nous continuerons nos travaux dans un souci de transparence afin d'associer un maximum d'habitants au débat politique.

Nous en avons le droit et la chance !

Alors si le cœur vous en dit, rejoignez-nous !

Patrick Pélissard

Cotisations - 20 Euros pour adhérer - 10 Euros pour soutenir l'association

Libeler le chèque à : **L'Avenir Autrement**

Adresse : Marie Hélène Thomas - 4 chemin des amers -29830 Ploudalmézeau